

# Vous savez ce que c'est, les pleins pouvoirs ?

écrit par Horace | 17 novembre 2015



Petit rappel historique sur les pleins pouvoirs :

« Article unique.

*L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie.*

*Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État »*

– Fait à Vichy, le 10 juillet 1940

Par le président de la République,

**Albert Lebrun**

Le maréchal de France, président du conseil,

**Philippe Pétain »**

Y-a-t-il quelqu'un qui se rappelle comment cela a fini ? Et lui (Pétain) au départ c'est un vrai héros alors que tout mou est un vrai zéro.

D'autre part :

*« Les 649 suffrages exprimés représentent 71,55 % des 907 parlementaires que comptaient les deux Chambres au début de 1940 et les voix « pour » représentent 62,73 %.*

*Des 569 votants en faveur des pleins pouvoirs, 286 parlementaires ont une étiquette de gauche ou de centre-gauche et 283 ont une étiquette de droite, de centre-droit ou sont sans étiquette. »*

Le LRPS de l'époque.

**Horace**